Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20230619-CONS-AG-23-072-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 juin 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : RECRUTEMENT D'UN(E) PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL VACATAIRE

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 19 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 juin 2023.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTE Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle ;

ONT DONNE POUVOIR :
BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MONDOLONI Jean-Martin à SALGE Hélène
PADOVANI Jean-Jacques à LORENZI Thérèse
PELLEGRI Leslie à SAVELLI Pierre
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
ROSSI Michel à SAVELLI Jean-Michel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, LINALE Serge, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

Mme LOMBARDO Florence est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN(E) PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL VACATAIRE

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la création d'une cellule d'écoute au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité d'assurer un soutien psychologique pour des situations d'ordre professionnel vécues comme problématiques ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE (À l'unanimité)
Abstentions : Mme Salge, M. Mondoloni, M. Morganti

- Le recrutement d'un(e) psychologue du travail vacataire, sur la base d'un montant brut de 59€ de l'heure en séance individuelle et de 66€ de l'heure en séance de 10 personnes minimum ;

DIT

- Que le vacataire sera rémunéré sur attestation de service fait au vu du document décomptant les heures effectuées ;

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 JUIN 2023
et publication ou notification
du 26 JUIN 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr